

## Contrat de location d'un coffre-fort

Partenaire Contractuel : (ci-après dénommé le client)

Société \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP, Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Coffre-fort / Assurance: Catégorie: \_\_\_\_\_ Assurance: Base + CHF \_\_\_\_\_

Salle et Coffre n°: \_\_\_\_\_

(à remplir par Swiss Gold Safe)

Livraison de facture:                      par adresse postale                      par courriel                      en poste restante

Le client confirme avoir pris connaissance et accepter la liste actuelle des prix de Swiss Gold Safe SA ainsi que les Conditions Générales de Vente (CGV).

Les frais liés au stockage en coffre-fort seront facturés au client par année civile au début du mois de janvier, selon la liste des prix en vigueur à cette date. Pour un dépôt en cours d'année, les frais seront facturés au pro rata temporis.

Les clients sont tenus de déposer eux-mêmes les objets de valeur dans les coffres-forts chez Swiss Gold Safe SA. Tout accès aux coffres est accompagné par un gardien de sécurité armé fourni par Swiss Gold Safe SA.

\_\_\_\_\_  
(signature du client)

\_\_\_\_\_  
(nom en lettres majuscules)

\_\_\_\_\_  
(lieu et date)

\_\_\_\_\_  
(*autoris. collect. si néc.: signature*) (nom en lettres majuscules)

\_\_\_\_\_  
(lieu et date)

\_\_\_\_\_  
(signature Swiss Gold Safe SA)

\_\_\_\_\_  
(nom en lettres majuscules)

\_\_\_\_\_  
(lieu et date)

## Formulaire d'Autorisation

Partenaire Contractuel : (ci-après dénommé le client)

Société

---

Nom

---

Adresse

---

CP, Ville

---

Pays

---

### Autorisation

La (les) personne(s) ci-dessous est (sont) autorisées, selon le contrat passé avec le client, et ont le pouvoir d'exécuter tous les mouvements relatifs au(x) coffre(s)-fort(s). Cette autorisation n'expire pas en cas de décès, de déclaration de disparition, de perte de la capacité d'exercice, de faillite ou de liquidation du client.

1ère Personne		2nde Personne	
Prénom :		Prénom :	
Nom :		Nom :	
Adresse :		Adresse :	
Date de naiss.:		Date de naiss.:	
Nationalité :		Nationalité :	
Tél.:		Tél.:	
Autorisation:	individuelle collective	Autorisation:	individuelle collective
Spécimen de signature :		Spécimen de signature :	
Copie authentifiée du passeport ci-jointe		Copie authentifiée du passeport ci-jointe	

\_\_\_\_\_  
(signature du client)

\_\_\_\_\_  
(nom en lettres majuscules)

\_\_\_\_\_  
(lieu et date)

\_\_\_\_\_  
(autoris. collect. si néc.: signature) (nom en lettres majuscules)

\_\_\_\_\_  
(lieu et date)

<p><b>Annulation d'autorisation:</b></p> <p>Annule toute autorisation</p> <p>..... (Lieu, date et signature du client)</p>
--

## Dimensions and tarifs des Coffres-Forts

Catégorie	Dimensions intérieures (en cm)			Tarif (annuel, en CHF)		
	Hauteur	Largeur	Profondeur	Prix	7,7% TVA	Total
1	5,50	26,00	48,00	475,-	36,60	511,60
2	8,50	26,00	48,00	550,-	42,35	592,35
3	14,00	26,00	48,00	850,-	65,45	915,45
4	33,00	26,00	48,00	1 950,-	150,15	2 100,15
5	44,00	35,00	30,00	2 400,-	184,80	2 584,80
6	33,00	57,00	48,00	3 750,-	288,75	4 038,75

-> Chaque coffre-fort vous fait bénéficier d'une assurance de base d'un montant de 25 000 francs suisses ainsi que d'un accès gratuit par année civile.

## Couverture d'assurance

Couverture d'assurance choisie (en CHF)	Tarif (annuel, en CHF)		
	Prime d'assurance	7,7% TVA	Total
25 000	50,-	3,85	53,85
50 000	100,-	7,70	107,70
100 000	200,-	15,40	215,40
150 000	300,-	23,10	323,10
200 000	400,-	30,80	430,80
chaque tranche supplémentaire de 100 000	200,-	15,40	215,40

-> La couverture de l'assurance choisie s'ajoute à l'assurance de base gratuite (CHF 25 000).

Supplément d'assurance - billets de banque : 0,1% par an  
 Correspondance - poste restante : CHF 250,- (pro rata)  
 Accès supplémentaire (en plus du premier accès par an) : CHF 85 (par heure)

## Conditions Générales de Vente (CGV) pour la location de coffres-forts

### 1. Introduction

Swiss Gold Safe SA (ci-après dénommé SGS) est une société constituée selon la Loi Suisse et domiciliée à Altdorf en Suisse. Elle offre à ses clients l'usage de coffres-forts au sein de chambres fortes à haute sécurité. Ces chambres fortes spécialisées sont en propriété privée et indépendantes du système bancaire. Sous réserve du respect des règles de sécurité internes à SGS, le client peut accéder aux chambres fortes à tout moment sur rendez-vous. Le statut de ces conditions générales est valable à partir du 01/08/2019.

### 2. Durée de location

Le contrat de location de Coffre-Fort est conclu pour une durée indéterminée. Il peut dénoncer par écrit à la fin d'une année civile. La période de préavis est de trois mois. Sur demande, le client peut résilier le contrat à tout moment. Dans ce cas, aucun remboursement de loyer qui aurait été prépayé jusqu'à la fin de l'année civile ne sera effectué. En cas de résiliation du contrat, le client ou ses héritiers doivent retourner toutes les clés/codes distribués. En cas de perte d'une ou de plusieurs clés/codes, le client a l'obligation d'en informer immédiatement SGS afin que SGS puisse changer à temps le système de fermeture/de sécurité du coffre, aux frais du client. Si, malgré deux mises en demeure, le client est en retard dans ses obligations de paiement, le client accorde à SGS un privilège contractuel sur le contenu de son coffre. En conséquence, SGS est autorisé à ouvrir le coffre aux frais du client, à prendre possession des biens stockés et - avec un libre choix parmi les biens disponibles - à les vendre à des tiers au tarif commercial jusqu'à concurrence du montant de la somme due, majoré des frais éventuels encourus. Un inventaire du contenu du coffre sera réalisé par SGS. Tout solde résiduel de l'avantage pour le client résultant d'un tel recouvrement de créance sera transféré sur le compte spécifié du client, déposé au tribunal ou conservé par SGS pour le compte du client. Sans préjudice de ce droit de gage, SGS se réserve le droit de rétention légal pour ses créances à l'encontre du client.

### 3. Frais de location et d'assurance

Les frais de location et d'assurance dépendent des tarifs en vigueur à la date du contrat et sont facturés annuellement à l'avance. Le client a l'obligation de les régler rapidement. Tout retard de paiement entraîne le calcul des frais de relance et des intérêts de retard. Les frais de location incluent un accès gratuit (jusqu'à 1 heure) à la chambre forte par an. Il n'y a aucune obligation de déclaration des valeurs déposées dans les coffres-forts. La couverture d'assurance est déclarée par le client lui-même et le montant correspondant sera assuré par SGS.

### 4. Pouvoirs et Autorisations d'accès

Le client peut désigner des personnes tierces avec autorisations d'accès. Ces personnes reçoivent dès lors autorisation d'accès au coffre-fort. Ces personnes doivent s'identifier en présentant un passeport ou une carte nationale d'identité valide. SGS est explicitement exempté du devoir et du droit substantif de contrôle et de suivi des mouvements de valeurs au dépôt dans, ou au retrait du coffre-fort. Tout accès est effectué accompagné d'un gardien de sécurité armé fourni par SGS.

### 5. Obligations du client

Le client a l'obligation de ne déposer que des valeurs telles que des métaux précieux, des billets de banque, des bijoux, des documents, des œuvres d'art ou des données dans les coffres-forts et de les assurer en conséquence. Il est explicitement interdit de déposer des matières dangereuses, des armes, des munitions, de la drogue ou autres marchandises illégales ou interdites. A fins de sécurité, SGS contrôle régulièrement des chambres fortes à l'aide d'équipements spéciaux et de chiens renifleurs. Le client accepte d'être lui-même contrôlé ainsi que ses bagages à l'entrée des chambres fortes à l'aide d'équipements spéciaux. Le client est responsable de tous les dommages qui résulteraient du non-respect de ces obligations, y compris s'il n'avait pas agi de manière coupable.

### 6. Responsabilité et assurance

SGS ne peut être tenu responsable des dommages qui seraient dus à des changements de température, d'humidité ou d'hygrométrie ou autres conditions similaires. SGS ne peut être tenu pour responsable qu'en cas de conduite volontairement fautive ou en cas de négligence grave dans la sécurisation des chambres fortes. Le client peut cependant assurer le contenu des coffres-forts en contractant une assurance complémentaire (en complément de l'assurance de base) à hauteur de la couverture d'assurance de son choix. SGS contracte l'assurance en son nom auprès de Allianz Suisse Versicherungs-Gesellschaft AG pour le montant correspondant à la couverture d'assurance choisie par le client (pour les risques : cambriolage/vol, incendie/catastrophe naturelle, dégât des eaux). Dommages pour les risques non assurés et dommages qui résultent de sous-assurance (par exemple quand un client choisit une couverture d'assurance insuffisante) sont à la charge du client. Le client doit respecter les limites définies par l'assureur et correspondant à la couverture maximale prévue selon les dimensions et le volume de chaque type de coffre-fort.

### 7. Changement d'adresse / Absence / Décès du client

Le client a l'obligation de communiquer à SGS tout changement d'adresse dans les meilleurs délais. Les autorisations données restent effectives tant qu'elles ne sont pas révoquées par écrit par le client, l'exécuteur testamentaire ou les héritiers. Le client accepte de prendre toutes les précautions requises pour éviter toute absence. En cas de décès du client, SGS ne livrera les valeurs et marchandises déposées que sur présentation d'un certificat d'héritage valide délivré par une autorité compétente, soit directement à l'ensemble des héritiers soit à une partie tierce désignée par eux. Tous les documents rédigés dans une langue étrangère doivent être présentés à SGS accompagnés d'une traduction en allemand notariée.



#### **8. Protection des données et juridiction**

Le client déclare avoir pris connaissance du règlement de protection des données (voir [www.swissgoldsafe.ch](http://www.swissgoldsafe.ch)) et accepte expressément que ses données soient traitées conformément aux conditions fixées.

Tout accord conclu entre le client et SGS est soumis sans exception à la Loi Suisse. Tout conflit intervenant dans le cadre de la relation contractuelle entre le client et SGS relève de la juridiction d'Altdorf / Uri, en Suisse.